

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 8 juillet 2019

Sous la présidence de Mme Françoise DOLOZILEK, Maire

Présents : Mmes, Morgane FORTIN, Marie-Thérèse REUILLÉ et Sophie THIBAUT et MM Cyril PETRIGNET, Anthony PREAUD, Gilles VAN BRUSSEL BELOT et Patrice WAHLEN.

Absente excusée avec pouvoir : Mme Natacha BUSSO (pouvoir à Mme Françoise DOLOZILEK).

Absents excusés sans pouvoir : Mme Myriam GESCHWINE et M. Jérémie DARIDAN.

M. Anthony PREAUD a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

### **Séance ouverte à 19 h**

Le dernier compte rendu est lu et approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **Rajout de trois points à l'ordre du jour :**

Mme le Maire demande aux membres du Conseil Municipal si trois points peuvent être ajoutés à l'ordre du jour :

Il s'agit :

- Avis sur le Plan Local d'urbanisme de la commune de Deux-Rivières.
- Syndicat Intercommunal de Gestion du Collège de Chablis :  
Départ de la commune de Bleigny-le-Carreau.
- Syndicat Intercommunal de Gestion du Collège de Chablis :  
Intégration de la commune de Poilly-sur-serein.

Les membres du Conseil Municipal acceptent ces rajouts.

### **Objet : Avis sur le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Deux-Rivières, délibération n° 2019/JUILLET/001 :**

Mme le Maire donne lecture du courrier reçu de Mme le Maire de la commune de Deux-Rivières (Cravant et Accolay) nous informant que cette dernière a arrêté son projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune déléguée de Cravant par délibération du Conseil Municipal en date du 11 juin 2019.

Les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Cyr-les-Colons doivent faire connaître leur avis sur ce projet dans la limite de nos compétences propres, au plus tard dans les trois mois ; à défaut, notre avis sera réputé favorable.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Emettent un avis favorable au projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune déléguée de Cravant.

**Objet : Syndicat Intercommunal de Gestion du Collège de Chablis, départ de la commune de Bleigny-le-Carreau, délibération n° 2019/JUILLET/002 :**

Mme la 2<sup>ème</sup> Adjointe rend compte aux membres du Conseil Municipal du fait que, suite à la dissolution du regroupement pédagogique de Beines et Bleigny-le-Carreau depuis la rentrée de septembre 2018, la commune de Bleigny-le-Carreau souhaite quitter le Syndicat Intercommunal de Gestion du Collège de Chablis.

Les membres du Syndicat ont accepté ce départ lors de la réunion en date du 26 novembre 2018.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Acceptent le départ de la commune de Bleigny-le-Carreau du Syndicat Intercommunal de Gestion du Collège de Chablis.

**Objet : Syndicat Intercommunal de Gestion du Collège de Chablis, Intégration de la commune de Poilly-sur-Serein, délibération n° 2019/JUILLET/003 :**

Mme la 2<sup>ème</sup> Adjointe rend compte aux membres du Conseil Municipal du fait que, suite à la fermeture de l'école de Poilly-sur-Serein depuis la rentrée de septembre 2018, la commune de Poilly-sur-Serein souhaite intégrer le Syndicat Intercommunal de Gestion du Collège de Chablis.

Les membres du Syndicat ont accepté cette adhésion lors de la réunion en date du 26 novembre 2018.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Acceptent l'intégration de la commune de Poilly-sur-Serein au sein du Syndicat Intercommunal de Gestion du Collège de Chablis.

**Objet : Boulangerie (décision concernant la reprise), délibération n° 2019/JUILLET/004 :**

Concernant la reprise de notre commerce, deux solutions se présentent aux élus :

- Reprise d'une boulangerie avec commerce multi-services.
- Reprise d'un dépôt de pain avec commerce multi-services.

La 1ère solution a été écartée pour les raisons suivantes :

- Absence de candidature fiable.
- Viabilité économique non assurée, sachant qu'il aurait fallu dégager un chiffre d'affaires suffisant pour rémunérer au moins deux salariés.

C'est pourquoi, les membres du Conseil Municipal optent à l'unanimité pour la seconde solution. Et décident de retenir la candidature de Mme Nadine VICENTE que les élus avaient rencontrée avant la réunion.

Une ouverture du commerce est envisagée pour le début septembre, après aménagement des locaux et constitution du stock.

Les élus autorisent Mme le Maire à signer le bail auprès de Maître Damien FONTENEAU, Notaire à Saint-Bris-le-Vineux, ainsi que toutes pièces utiles au dossier.

**Objet : Prestation musicale du 14 juillet, délibération n° 2019/JUILLET/005 :**

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Décident de verser la somme de 150 € à Mme Jeanne MEAN qui assurera l'animation musicale le 14 juillet.

**Objet : Convention relative à la prise en charge des honoraires et des frais médicaux des comités médicaux et commissions de réforme par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, délibération n° 2019/JUILLET/006 :**

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'en application :

- De l'article 22 et 23 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- En application de l'article 41 du décret 87-602 du 30 juillet 1987,
- En application du Décret n° 89-552 du 14 mars 1986.

Mme le Maire expose que les honoraires et autres frais résultants des examens prévus au Décret n° 87-602 sont à la charge du budget de la collectivité. Toutefois le paiement peut être assuré par le Centre de Gestion, les modalités de remboursement devront être définies par convention.

Par délibération en date du 27 janvier 2016 les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de l'Yonne ont souhaité assurer ce paiement.

Mme le Maire rend compte du fait que, lors de la séance du Conseil Municipal du 22 mars 2016 les membres ont autorisé M. le Maire à signer cette convention.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Décret n° 87-602 du 30 juillet 1987,

Vu la délibération du centre de Gestion de l'Yonne en date du 27 janvier 2016.

Autorisent Mme le Maire à signer la convention de prise en charge des honoraires et frais médicaux et d'en accepter les conditions.

**Objet : Chemin de randonnée (modification d'un parcours), délibération n° 2019/JUILLET/007 :**

Mme le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du courrier reçu de M. le Président des Sentiers de Randonnées du Chablisien en date du 20 juin 2019.

Les baliseurs des sentiers de randonnées sont missionnés par le Comité Départemental de Randonnée Pédestre de l'Yonne pour entretenir le balisage d'une partie du G.R.P. « Rétif de la Bretonne ». Pour éviter le chemin herbeux et en mauvais état situé sur la commune de Préhy, entre la « Tête des Boucs » et les « Galbiques », ils souhaitent modifier le parcours pour le faire passer plus au sud par le chemin « blanc » dont une partie est située sur notre commune.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Après avoir pris connaissance des article 56 et 57 de la Loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 et de la circulaire du 30 août 1988 relative aux Plans Départementaux des Itinéraires de Promenade et Randonnée.

Considérant que dans le cadre de la mise à jour par le Conseil Départemental de l'Yonne du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées, considérant que le dit plan comprend un (ou des) itinéraires traversant la commune.

Acceptent l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées de l'Yonne des chemins et autres voies listés sur le tableau joint et rapportés sur la carte ci-annexée.

S'engagent à ne pas aliéner totalité ou partie des itinéraires concernés sauf à proposer un itinéraire public de substitution rétablissant la continuité du sentier et lui conservant son intérêt initial.

S'engagent à conserver leur caractère public et ouvert aux sentiers concernés. La commune se réserve le droit d'interdire le passage des véhicules motorisés.

Prévoient leur remplacement en cas de modification, suite à des opérations foncières ou de remembrement.

Acceptent le passage des randonneurs : pédestre, équestre et vélo tout terrain, le balisage et le panneautage des itinéraires selon la norme fédérale des disciplines concernées en concertation avec les exploitants agricoles des parcelles limitrophes.

S'engagent à informer le Maitre d'Œuvre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées de l'Yonne de toute modification des itinéraires inscrits dès la connaissance du projet.

S'engagent à entretenir le sentier de manière à ce qu'il soit toujours praticable.

Acceptent les clauses définies dans le cahier des charges du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées de l'Yonne.

## **Compte-rendu des réunions des organismes extérieurs :**

### **Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs :**

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la réunion des membres du Conseil Communautaire qui a eu lieu le 27 juin dernier, réunion au cours de laquelle les élus ont décidé :

- Mise en place de la collecte du tri au porte à porte.
- Mise en place d'une solution de transport « mobilité » à la demande pour desservir les maisons de santé.

### **Syndicat Intercommunal de Gestion du Collège de Chablis :**

Mme la 2<sup>ème</sup> Adjointe informe les membres du Conseil Municipal de la réunion du Syndicat Intercommunal de Gestion du Collège de Chablis qui a eu lieu le 3 juillet dernier, réunion au cours de laquelle les élus ont décidé :

Le contrat de travail de l'accompagnatrice du bus qui transporte les enfants de notre commune à la maternelle a été reconduit pour la prochaine année scolaire.

Par mesure d'économie, les prochaines convocations seront adressées par courriel aux délégués et à la Mairie.

## **Questions diverses :**

### **Inauguration des travaux d'Assainissement :**

Présentation de la cérémonie d'inauguration des travaux de création de collecte, de traitement et de raccordement des eaux usées le 7 septembre aux élus.

### **Devis Ateliers « informatique » :**

Souhaitant mettre au plus tôt en place les ateliers « initiation informatique » annoncés il y a quelques mois, le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'opération « tablettes pour les seniors » lancée par la Poste. Elle sera pilotée dès l'automne par l'Association la « Grange de Beauvais » à Venouse qui assurera la formation à Saint-Cyr-les-Colons. Des renseignements pratiques seront donnés ultérieurement.

Ultérieurement une formation complémentaire pourra être dispensée par une association auxerroise qui nous a fait parvenir un devis.

### **14 juillet :**

Les derniers préparatifs des festivités du 14 juillet sont expliqués.

### **Clôture de la séance à 21 h 30.**

**Suivent les signatures**

Mme Françoise DOLOZILEK

M. Patrice WAHLEN

Mme Marie-Thérèse REUILLÉ

Mme Natacha BUSSO

M. Jérémie DARIDAN

Mme Morgane FORTIN

Mme Myriam GESCHWINE

M. Cyril PETRIGNET

M. Anthony PREAUD

Mme Sophie THIBAUT

M. Gilles VAN BRUSSEL BELOT